

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le trente et un du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois de mai 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2017
Séance du 31 mai 2017**

**N° 26
Objet : CONTRAT DE VILLE
2015 - 2020**

Est nommé secrétaire de séance : FLORES Sylvain

Etaient présents :

AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane
AUZET Guy a donné pouvoir à GIRAUD Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
COMBE Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à VILLARON Bruno
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à CHATARD Gilles
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

BARTOLINI Bernard
FERAUD Maryline
FIAERT Claude
GRAVIERE Remy
MALDONADO Jean Paul

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2017

Application accréditée F. Legaitte.com

004-200067437-20170531-26_31052017-DE

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

En juillet 2015, la ville de Digne les Bains, les services de l'Etat, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et Communauté de Communes Asse Bléone Verdon et d'autres partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires ; ont signé un contrat de ville 2015-2020 qui constitue le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des territoires définis comme prioritaires : centre-ville et quartier Pigeonnier de la ville de Digne les Bains.

Au 1er janvier 2017, avec la création de Provence Alpes Agglomération, la compétence politique de la ville est transférée de façon intégrée aux compétences de ce nouvel échelon territorial (art 5216-5 du CGCT). Il s'agit d'une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération.

Ainsi le pilotage du Contrat de Ville de Digne les Bains est depuis le 1er janvier, de plein droit, assuré par le niveau intercommunal. Ce pilotage est réalisé en partenariat avec les services de l'Etat. La ville de Digne les Bains reste signataire de ce contrat de ville et participe à la gouvernance de ce dispositif au même titre que les autres partenaires.

Au titre de la programmation 2017 du Contrat de Ville, Provence Alpes Agglomération engage 53 000 € de crédits spécifiques afin d'assurer la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville selon les trois piliers. L'Etat intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2017 à hauteur de 108 000 €.

La programmation annuelle du Contrat de Ville est définie dans le cadre d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des cosignataires.

Les crédits alloués par Provence Alpes Agglomération sont répartis comme précisé dans le tableau ci-après :

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		Subvention 2017
Chambre de Commerce et d'industrie des AHP	Revitalisation commerciale. Etude de l'offre commerciale et faisabilité opérationnelle des boutiques à l'essai	3 250 €
Ligue de l'enseignement des AHP	Accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	1 510 €
Ligue de l'enseignement des AHP	Atelier de préprofessionnalisation métiers et services à la personne	4 000 €
Mission Locale des AHP	Jeunes et entreprises de la ville : ensemble pour l'emploi	3 500 €
Nos routes solidaires	Favoriser l'insertion professionnelle d'un public cible par la location de véhicule et par une auto-école associative	3 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application agréée E-Inkplate.com

004-200067437-20170531-26_31052017-DE

Centre d'information sur le droit des femmes et des familles	Mobilisation et valorisation des compétences invisibles des femmes pour leur accès à l'emploi	4 000 €
PILIER COHESION SOCIALE		
Pupilles de l'enseignement public des Alpes du Sud	Vacances et accompagnement à la scolarité	1 000 €
A Fleur de Pierre	Jardins solidaires	5 000 €
Centre Communal d'Action Sociale de Digne les Bains	Atelier Santé Ville	4 500 €
Conservatoire départemental des AHP	Orchestre de quartier	2 000 €
Ligue de l'enseignement des AHP	Web TV	2 000 €
Ludirunner	Animations ludiques dans les quartiers	2 500 €
UDAF04	Accompagnement scolaire, 1 heure pour 1 enfant	4 200 €
UPRO	Accès à la citoyenneté, maîtrise de la langue	1 000 €
PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE		
Ville de Digne les Bains-Musée	Le Cairn	2 500 €
A Fleur de Pierre	Jardine ta rue	2 500 €
Energ'ethique	Déploiement d'une opération d'auto-réhabilitation accompagnée dans les AHP	2 540 €
PILIER INGENIERIE		
Conseil de Développement du pays Dignois	Accompagnement des initiatives citoyennes	4 000 €

Il vous est demandé

- d'autoriser Madame la Présidente à verser aux opérateurs concernés les subventions correspondantes au titre de la programmation 2017 du Contrat de Ville 2015-2020.
- de dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contres et 2 abstentions :

(dont M. Patrick MARTELLINI qui se retire du débat et ne prend pas part au vote)

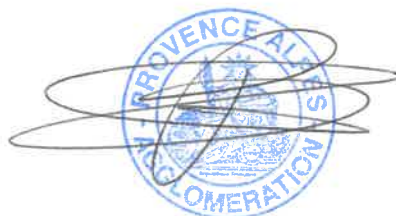
Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application agréée e-legalite.com

004-200067437-20170531-26_31052017-DE